

SYNDICAT C.G.T. DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PONTHIEU MARQUENTERRE  
ET DE SES COMMUNES ENVIRONNANTES

LEMAIRE Amandine  
32, rue d'en Bas  
80135 Millencourt en Ponthieu  
[lemairecscd.cgt80@gmail.com](mailto:lemairecscd.cgt80@gmail.com)  
 06 50 49 62 23

Ailly le Haut Clocher, le 9 janvier 2026

Objet : Préavis de grève pour les journées du lundi 19 janvier 2026 au vendredi 13 février inclus couvrant l'ensemble des agent-es de la communauté des communes du Ponthieu-Marquenterre.

Monsieur le Président,

À la suite de notre dernier courrier envoyé le 9 décembre 2025 par les représentants de la CGT. Nous avons été reçus par Madame Alipre du service ressources humaines et Madame Degardin du service scolaire et périscolaire. Nous leur avons exprimer des disfonctionnements persistants dans le service. Ceux-ci fragilisent les conditions de travail, la qualité du service public et le respect même des missions confiées à ces agents.

- Absences non remplacées, entraînant une surcharge de travail constante et des équipes mises en difficulté, sans parler de la sécurité des enfants
- Refus injustifiés de congés durant les vacances scolaires, alors même que les agents ne peuvent poser leurs congés en dehors de ces périodes en raison du fonctionnement des écoles. Les agents souhaitent pouvoir travailler aux dates qui les arrangeant lorsque l'ALSH n'est pas ouvert dans leur structure.
- Heures bénévoles effectuées dans les écoles, en contradiction avec les missions et la reconnaissance due aux agents. L'investissement personnel ne peut en aucun cas se substituer à une organisation conforme.
- Demander aux agents de vérifier des éventuelles fuite ou anomalie dans les écoles, alors que cette intervention relève clairement des services techniques. Les agents des écoles n'ont aucune habilité ni formation pour faire de tel contrôle.
- Organisation interne des mercredis impossible, tant sur les horaires que sur la possibilité d'un mercredi sur deux.
- Commission menus organisée l'après-midi, mobilisant des agents sur leur temps de pause ce qui fait dépasser l'amplitude horaires de la journée.
- Demandes incohérentes concernant la présence de deux agents par structure, alors que certains sont régulièrement laissés seuls (ex. : un agent seul à Fort-Mahon de 18h45 à 19h15 ; une agente d'entretien seule au siège le matin).
- Non-respect du droit à une pause de 20mn après six heures de travail consécutifs. Concrètement la pause doit donc débuter au plus tard après 5 heures et 40 minutes de travail en continu. Cette pause est considérée comme du temps de travail rémunéré. (Article 3 du décret 2000-815 du 25 août 2002)
- Des contrats de 5h45 bloquant l'accès aux avantages sociaux

L'ensemble de ces éléments traduit un manque de reconnaissance du travail fourni par les agents, une absence de moyens adaptés et une détérioration continue de leurs conditions de travail. Pourtant, ces personnels assurent un service public essentiel, au plus près des enfants, des familles et de la collectivité. A ce jour nous n'avons pas eu de réponses claires à nos demandes c'est pour cela que nous avons décidé de déposer ce préavis afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles ou ils décident d'inscrire le processus dans la durée.

La CGT du Ponthieu-Marquenterre dépose un préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agents de la collectivité pour les journées suivantes : Le lundi 19 janvier 2026, le mardi 20 décembre 2026, le mercredi 21 janvier 2026, le jeudi 22 janvier 2026, le vendredi 23 janvier 2026, le samedi 24 janvier 2026, le dimanche 25 janvier 2026, le lundi 26 janvier 2026, le mardi 27 janvier 2026, le mercredi 28 janvier 2026, le jeudi 29 janvier 2026, le vendredi 30 janvier 2026, le samedi 31 janvier 2026, le dimanche 1<sup>er</sup> février 2026, le lundi 2 février 2026, le mardi 3 février 2026, le mercredi 4 février 2026, le jeudi 5 février 2026, le vendredi 6 février 2026, le samedi 7 février 2026, le dimanche 8 février 2026, le lundi 9 février 2026, le mardi 10 février 2026, le mercredi 11 février 2026, le jeudi 12 février 2026 et le vendredi 13 février 2026.

Nous vous demandons en conséquence :

- Des moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité, par des créations de poste et la titularisation des agent.es contractuel-les.
- La mise en place d'un plan clair et fiable de remplacement des absences
- Le respect des droits des agents : congés, pauses réglementaires, organisation du travail cohérente et sécurisée.
- L'arrêt immédiat des sollicitations bénévoles sous prétexte d'investissement personnel, les missions relevant exclusivement de professionnels formés.
- Une clarification des procédures de communication, de gestion des missions et de prise de décisions.
- Amélioration des emplois du temps en laissant plus de liberté aux directions périscolaires et amélioration des contrats des agents notamment en passant ceux de 5h45/ jour à 6h.
- La défense d'un service public de proximité et de qualité.
- L'égalité salariale et professionnelle pour toutes et tous.
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels. Ce préavis est susceptible d'être reconduit afin de laisser la liberté aux agent-es de montrer leur mécontentement par n'importe quelle mobilisation que ce soit.

Pour le syndicat  
Ponthieu-Marquenterre  
La secrétaire générale

COORDINATION SYNDICALE  
C.G.T. SERVICES PUBLICS  
DE LA SOMME  
24, rue F. Petit  
80000 AMIENS  
Tél. 03 22 92 14 11

